



Message du Conseil général au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, le 27 novembre 2016, sur un

Crédit de Fr. 1'995'000.- pour la construction d'une crèche et unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur la parcelle 264 du ban de Vicques

1. PRÉAMBULE

La crèche-garderie du Val Terbi, créée en 1998 par une fondation, est actuellement répartie sur deux sites, dans une maison sise à la Route de Courroux 5 et dans un appartement situé à la Route Principale 14.

Le bâtiment de la route de Courroux appartient à la Fondation et une rénovation conséquente devrait impérativement être envisagée rapidement pour répondre aux normes. L'appartement situé à la Route Principale fait l'objet d'un contrat de location.

Ensemble, la Fondation crèche-garderie du Val Terbi et les autorités communales ont mené une réflexion qui a débouché sur la proposition de construire un nouveau bâtiment centralisé. Parallèlement, une réflexion a été conduite en vue de déterminer le statut adéquat de l'institution pour garantir son bon fonctionnement sur le long terme.

2. BESOINS DE LA CRÈCHE

La crèche-garderie du Val Terbi dispose à ce jour de 39 places réparties sur deux sites. Les bébés et les jeunes enfants sont accueillis dans le bâtiment appartenant à la Fondation sis à la Route de Courroux 5. Les écoliers se partagent les locaux loués à la Route Principale 14.

Les locaux actuels, tout spécialement ceux situés à la Route de Courroux, ne répondent plus entièrement aux normes de fonctionnement et de sécurité ni aux besoins des enfants. Ils génèrent des difficultés organisationnelles non négligeables.

Situés en bordure de route cantonale, ils sont de plus la cause d'un souci permanent en terme de sécurité. Leur éloignement des bâtiments scolaires constitue également un inconvénient pour les écoliers.

Le mode de financement des crèches par le Canton a été revu dernièrement. Le système de la couverture du déficit a été abandonné par l'Etat le 1^{er} août 2016 au profit d'un système de subvention à la prestation (soit par place réellement occupée). C'est pourquoi la Commune de Val Terbi a tout intérêt à regrouper les sites pour assurer une meilleure gestion des places disponibles, optimiser son fonctionnement, offrir aux enfants des locaux agréables et sécurisés, et assurer des économies d'échelle.

La crèche-garderie actuelle est gérée par une fondation. Afin d'optimiser son fonctionnement en profitant notamment de synergies, la dissolution de la fondation au profit d'une communalisation de l'institution a été décidée. La modification du statut juridique sera effective au plus tard lors du transfert de l'activité dans les nouveaux locaux, prévue le 1^{er} janvier 2018.

3. CHOIX DU SITE

Le nouveau bâtiment est prévu sur la parcelle 264, au Sud du Centre communal. Il sera relié à celui-ci sur deux niveaux. Ce choix comporte de nombreux avantages :

- ✓ La liaison entre les deux bâtiments permet d'optimiser l'utilisation des locaux et infrastructures existants (ascenseur, salles de conférence, locaux de réunion,);
- ✓ Une synergie pourra être mise en place entre les entités administratives de la Commune et celle de la crèche;
- ✓ La cantine scolaire dévolue à certains élèves pourra être intégrée à la crèche;
- ✓ Le terrain est déjà propriété de la Commune;
- ✓ L'emplacement proche des écoles simplifiera les transferts crèche-école.

4. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet s'implante au sud-ouest du Centre communal. Les places de stationnement du Centre, situées à quelques pas, seront utilisées par le personnel et les parents déposant ou allant chercher leur enfant à la crèche-UAPE.

Le volume carré et sobre compte deux niveaux hors sol reliés par un escalier intérieur. Chaque niveau comporte un accès au Centre communal par un couloir vitré, permettant de bénéficier des synergies des deux entités et aussi de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Par sa volumétrie simple, le bâtiment dialogue avec le Centre communal sans enlever de sa prestance. Sa toiture plate rappelle celle du foyer du Centre et permet aussi de limiter les nuisances du volume par rapport au voisinage. Implanté tout à l'ouest de la barre administrative, le nouveau bâtiment forme une petite cour commune.

Organisation

La crèche est située au rez-de-chaussée et possède deux zones, la pouponnière pour les tout petits et la zone trotteur. Des salles de sieste et sanitaires complètent les installations dédiées à la crèche. L'UAPE est à l'étage, accessible par l'escalier situé à l'entrée du bâtiment. Elle comporte deux espaces principaux séparés par une porte coulissante, des sanitaires et une salle de sieste. La crèche et l'UAPE possèdent leur propre vestiaire et l'ensemble est complété par deux bureaux pour la directrice et les éducatrices. Au second étage, on trouve également la cuisine et son économat pour la préparation des repas de midi. La cuisine de type industriel répond aux normes en vigueur et possède une ventilation avec récupération de chaleur. Un passe-plat permet de desservir le rez-de-chaussée.

Le sous-sol partiel, en béton, abrite les locaux techniques, des surfaces de rangement et la buanderie. L'organisation optimisée des pièces permet de minimiser les surfaces de circulation. Une attention particulière est apportée à la lumière naturelle et aux cadrages de vue sur l'extérieur. Les pièces principales bénéficient de larges baies vitrées.

Aménagements extérieurs

La zone dédiée à la crèche-UAPE est clairement délimitée par une clôture qui entoure le bâtiment. Côté Est, le secteur d'accès forme une grande place de jeux en dur.

Un petit bâtiment carré permet le rangement des jeux extérieurs, poussettes et autres objets. Les aires de jeux se prolongent sur les 3 autres côtés du bâtiment.

Matériaux – Développement durable

Le bois s'est imposé comme matériau privilégié, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Tout en harmonie avec le Centre communal, massif et imposant, les façades de la crèche-UAPE sont revêtues de bois vertical, fin et structuré. Le bois est traité par un pré-grisaillement ne demandant pas d'entretien. L'ossature est préfabriquée en atelier et complétée par des dalles massives avec évidements phoniques. Les fenêtres et baies vitrées en bois-métal sont munies de vitrage triple performant et de stores de protection solaire gérés de manière centralisée. La toiture plate est isolée et dotée d'une étanchéité particulièrement performante.

Les sols des pièces principales sont revêtus de Linoléum alors que les couloirs, cuisines et sanitaires de résine époxy.

Les matériaux choisis et leur mise en œuvre permettent de minimiser l'impact sur l'environnement et garantir le confort des occupants.

Technique – Minergie P

Le raccordement électrique est effectué sur le bâtiment communal. Tout sera prévu pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate. Le courant ainsi produit pourrait être utilisé par la crèche-UAPE et l'administration communale. La production excédentaire serait injectée dans le réseau.

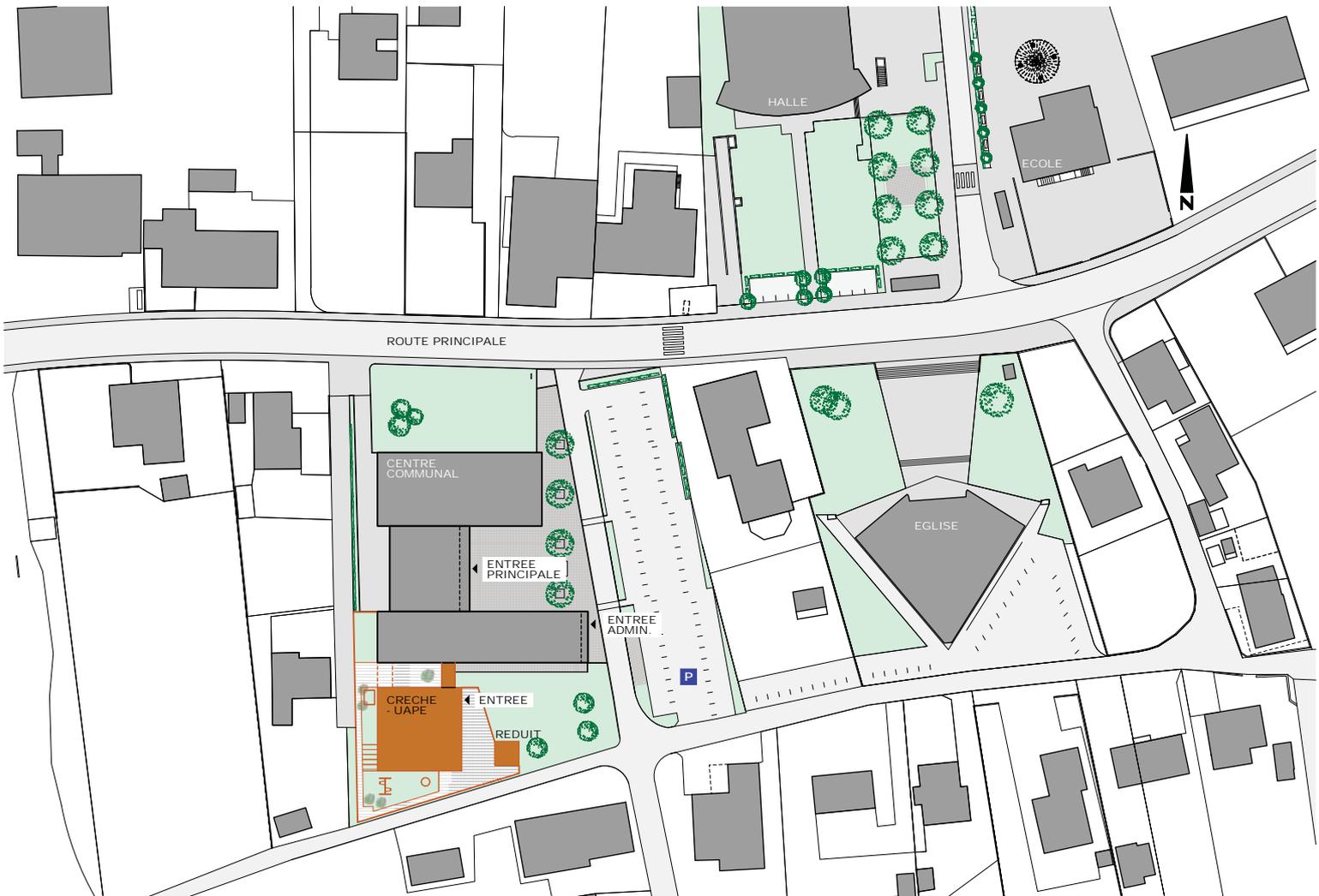
Les luminaires sont principalement de type LED pour une consommation réduite d'énergie.

Le bâtiment est raccordé au réseau de chauffage à distance et la distribution de chaleur est assurée par un chauffage sol à basse température.

Toutes les pièces sont ventilées au moyen d'un monobloc avec récupérateur de chaleur placé au sous-sol. Le bâtiment pourra être labellisé Minergie P.

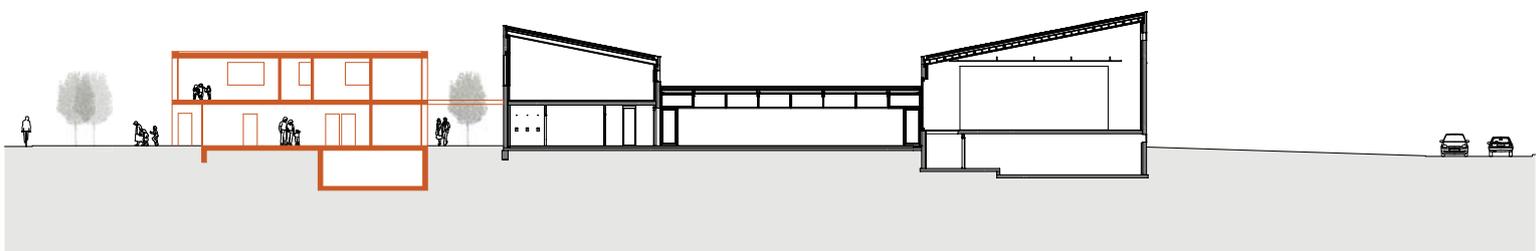


VUE SUD-EST



SITUATION

0 10 20 m



COUPE

0 10 20 m

5. RÉPARTITION DES COÛTS

Le devis du projet se présente comme suit :

- Travaux préparatoires	27'300.-
- Bâtiments	1'651'600.-
- Equipements d'exploitation	119'700.-
- Aménagements extérieurs	88'500.-
- Frais secondaires	24'500.-
- Réserve	83'400.-

Total global 1'995'000.-

Note :

- les honoraires d'architecte et d'ingénieurs sont compris dans le coût global;
- le crédit d'étude du projet est compris dans le coût global;
- des demandes de parrainages sont en cours. Elles ne sont pas prises en compte dans le présent calcul.

6. FINANCEMENT

Le Canton du Jura prend en charge le déficit comptable des crèches jurassiennes à raison de 60%, les 40% restants étant financés par un fonds auquel participe l'ensemble des communes, indépendamment du fait qu'elles disposent ou non d'une crèche sur leur territoire.

Le montant subventionné connaît bien entendu des limites admissibles qu'il convient de ne pas dépasser. La commune-siège est responsable de procéder à un contrôle strict des budgets, d'autant qu'un nouveau mode de subventionnement, plus restrictif, est entré en vigueur le 1^{er} août 2016.

Comme le démontre le tableau comparatif ci-dessous, le projet impliquera une légère augmentation des charges financières liées au bâtiment (intérêts, amortissement, loyer) par rapport à la situation actuelle.

Toutefois, il s'agit de mettre en évidence que les charges des locaux (consommation de combustible, électricité et eau) pourront être abaissées avec un nouveau bâtiment répondant aux normes Minergie.

On note surtout que les charges du personnel seront mieux maîtrisées, ce qui démontre bien l'efficacité du regroupement des sites actuels sur un seul avec la mise en place notamment de synergies avec l'administration communale.

Charges	Projection	Actuellement
Intérêts, amortissements, loyers	70'000.-	54'000.-
Charges des locaux (combustible, électricité, ...)	8'000.-	12'500.-
Charges du personnel	705'000.-	775'000.-
Charges de fonctionnement (alimentation, animation, matériel éducatif, assurances)	57'000.-	60'000.-
Frais d'exploitation annuels	840'000.-	901'500.-

Au final, la projection réalisée démontre bien que la nouvelle situation induira un fonctionnement moins onéreux, ce qui aura un impact positif sur la situation financière de la Commune.

7. PRÉAVIS DES COMMISSIONS COMMUNALES

La Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances note que ce projet n'aura pas de conséquence sur la quotité d'impôt et prévoit favorablement son acceptation.

La Commission rurale, de l'urbanisme et des bâtiments communaux donne également un préavis favorable au projet.

8. MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet présenté est le fruit de la collaboration de tous les partenaires concernés. Il a été développé en concertation étroite avec la Fondation crèche-garderie du Val Terbi et répond pleinement aux attentes de son personnel. Les voisins directs ont également été entendus et informés.

Le Conseil communal relève encore l'excellente collaboration avec le bureau d'architecture qui a orienté le projet vers un concept pratique et fonctionnel, dont l'esthétique s'intégrera harmonieusement au bâtiment du Centre communal.

Le projet permet l'abandon des locaux actuels inadaptés au profit d'infrastructures contemporaines, adaptées à l'accueil de l'enfance.

Chacune et chacun est concerné par ce projet qui augmentera l'attractivité de la Commune. Les retombées pour la collectivité dépassent largement le cercle des personnes les plus concernées, les parents, les enfants et le personnel des crèches. Les contribuables, dans leur ensemble, ainsi que les entreprises en bénéficient aussi.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 1'995'000.- pour la construction d'une crèche-UAPE sur la parcelle 264 du ban de Vicques.

9. PRÉAVIS DU CONSEIL GÉNÉRAL

A la suite de ses délibérations du 20 septembre 2016, le Conseil général approuve le projet de construction d'une crèche et unité d'accueil pour écoliers qui se veut ambitieux et répond à la demande de nos villages.